



Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire de la Société française de santé et environnement

Paris, le 24 juin 2009

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 3 octobre 2008
2. Approbation du rapport moral et rapport d'activité 2008
3. Approbation du rapport financier 2008
4. Présentation du budget 2009
5. Modification des statuts
6. Adoption du règlement intérieur
7. Journée scientifique 2009
8. Mise en place des sections

La séance est ouverte à 14 h avec 55 personnes présentes et 18 personnes représentées sur les 114 membres de la SFSE.

Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 3 octobre 2008

Le Vice président Denis BARD accueille chaleureusement les participants à l'AG en se réjouissant de la diversité des disciplines représentées, qui reflète bien l'approche transversale qui fonde la SFSE. Il remercie l'Hôpital Trousseau pour le prêt à titre gracieux de l'amphithéâtre mais aussi des différentes salles. Il rappelle l'ordre du jour et propose de commencer par l'approbation du compte rendu de la dernière assemblée générale qui était aussi la première.

Le compte rendu de l'assemblée générale constitutive du 3 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du rapport moral et rapport d'activité 2008

Le Président de la SFSE Alain GRIMFELD présente le rapport d'activité et le rapport moral ci-joint en annexe. Il rajoute des remerciements à l'attention d'Isabelle Le Bis qui n'apparaît pas dans ce rapport mais a fait un travail remarquable pour la mise en place et le suivi de l'organisation de la SFSE naissante.

Le rapport d'activité 2008 est disponible intégralement sur le site Internet de la SFSE.

Le rapport d'activité et rapport moral 2008 sont approuvés à l'unanimité.

Approbation du rapport financier 2008

Le Trésorier de la SFSE Joseph KLEINPETER évoque le bilan financier 2008 de façon purement statutaire puisqu'il n'y a eu aucun flux financier cette année-là.

Il propose de poursuivre la présentation avec le budget prévisionnel 2009 (ci-joint en annexe). La présentation se fait en deux parties : un tableau récapitulatif charges/produits qui identifie l'origine des dépenses et des recettes ainsi qu'un tableau avec les libellés du plan de comptabilité d'une association. Le budget correspond à une actualisation au jour de l'Assemblée générale par rapport au budget prévisionnel approuvé statutairement par le Conseil d'administration. Il est équilibré à 54 300 € avec des cotisations supérieures à l'attente du fait de nombreuses adhésions combinées à l'augmentation du montant liée à la possibilité de déduction fiscale. A propos du deuxième tableau, il n'est pas exclu que la ligne budgétaire « contribution volontaire en nature » soit valorisée dans un prochain exercice budgétaire en prenant en compte le travail bénévole notamment des membres du Bureau et du Conseil d'administration.

A la suite de la présentation, un échange a eu lieu avec les membres portant sur les points suivants :

- l'assurance existante en terme de responsabilité civile pour les bénévoles apparaît à hauteur de 0 € : Cette assurance est gratuite et prise dans le cadre du contrat n°9617177001001 de GROUPAMA souscrit par la Fondation du Bénévolat pour ses affiliés. Les bénévoles doivent être inscrits nommément.
- La subvention de 10 000 € du ministère chargé de l'environnement est au stade de la notification et la proposition d'un des membres de l'AG de s'adresser également au ministère de la santé fait partie des projets.
- Les recettes prévisionnelles d'inscriptions pour le colloque tablent sur 100 inscriptions de membres à 50 euros et 100 inscriptions de non membres à 80 euros.
- La préparation de l'AG 2008 (sur budget 2009), l'assistance au démarrage du premier semestre 2009 et l'appui technique pour l'organisation (mise en place, suivi et site internet) du second semestre 2009 sont réalisés par l'agence Met@scripts et Isabelle Le Bis. L'objectif est de pouvoir dès janvier 2010 disposer d'une organisation interne à la SFSE.
- La question concernant « le placement du curseur » entre cotisations, dons, subventions et mécénat a été longuement discutée en CA avec adoption de deux règles simples : seule une personne physique peut être membre de la SFSE (d'où l'abandon de la qualité de membre bienfaiteur proposé en évolution des statuts) et un versement fait par un organisme à un but lucratif relève d'une convention de mécénat. . Nous nous attacherons à ce que la moitié du financement provienne du public et le reste du privé. Pour ce dernier plusieurs secteurs seront sollicités.
- Toute proposition est la bienvenue et sera étudiée par le Conseil d'administration.

Le bilan 2008 est approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts

Modification de l'Article 4 : Membres

Tous les membres de la SFSE sont des personnes physiques.

Article 4.1 inchangé

L'Article 4.2 devient :

Les membres titulaires sont des personnes physiques qui exercent une activité concernant les interactions entre la santé et l'environnement ou sont intéressées par ce domaine. Ils s'acquittent d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé **par le Conseil d'Administration**. Ils participent aux assemblées générales avec voix délibérative.

L'Article 4.3 est **supprimé**

L'Article 4.4 **devient Article 4.3 contenu inchangé.**

L'Article 4.5 est **supprimé**

L'Article 4.6 est **supprimé**

L'Article 4.7 **devient Article 4.4 contenu inchangé**

Modification de l'Article 7 : Sections

La SFSE a la possibilité de se doter de sections spécialisées. **La création de sections est décidée par le Conseil d'Administration.**

Insertion de l'Article 8 : Partenariats

La SFSE a la possibilité de nouer des partenariats scientifiques.

Article 9 : Conseil d'administration

L'actuel Article 8 devient Article 9. Le premier paragraphe est ainsi rédigé :

La SFSE est gérée **par un Conseil d'Administration composé de 12 membres** élus pour 3 ans à bulletin secret par l'Assemblée Générale parmi les membres titulaires à jour de leur cotisation. [le reste du paragraphe et de l'article inchangé]

Article 10 : Assemblée Générale

L'actuel article 9 devient Article 10. Contenu inchangé

Article 11 : Organe de diffusion d'information scientifique

L'actuel article 10 devient Article 11 et est ainsi rédigé :

La SFSE dispose d'un organe de diffusion d'information scientifique, la revue Environnement Risques et Santé. L'éditeur de cette revue, John Libbey Eurotext, consent aux adhérents à la SFSE un tarif préférentiel pour l'abonnement à cette revue. Les conditions de ce tarif préférentiel sont fixées par une convention entre l'éditeur John Libbey Eurotext et la SFSE.

Article 12 : Règlement intérieur

L'actuel article 11 devient Article 12. Contenu inchangé

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.
--

Adoption du règlement intérieur

Deux articles du règlement intérieur sont discutés en séance : l'article 1 « déontologie » et le dernier alinéa de l'article 3 mentionnant que « l'absence à plus de 3 réunions successives du Conseil d'Administration expose à l'exclusion du Conseil d'Administration après vote à la majorité des deux tiers du Conseil d'Administration ».

Discussion sur l'article 1 : déontologie.

L'article 1 spécifie que « Les membres de la Société Française de Santé et Environnement sont, d'une manière générale, tenus de déclarer leur appartenance et d'identifier d'éventuels conflits d'intérêts entre leurs diverses activités ».

La première remarque porte sur le traitement qu'envisage de faire la SFSE des déclarations d'appartenance, dans la mesure où elles sont également des déclarations de compétence.

Le secrétaire général Pierre-André Cabanes précise que les déclarations d'intérêt sont désormais des pratiques courantes et que l'enjeu était simplement de décrire la qualité du lien unissant un membre à une entreprise ou une organisation. Par ailleurs, la SFSE n'est pas une agence, son intérêt est de faire se rencontrer et discuter toutes les personnes impliquées dans la santé-environnement en dégagant autant les points d'accord que de désaccord. En outre, il est bien précisé que les membres ne représentent pas l'institution à laquelle ils appartiennent.

La déclaration d'intérêt répond donc à deux principes : un principe de transparence et un principe d'indépendance. Les conflits d'intérêt doivent être pris en compte dans la mesure où leur identification garantit l'indépendance des travaux et avis de la SFSE.

La seconde question est de savoir à qui, au sein de la SFSE, il appartient de trancher sur les conflits d'intérêt, et à quel moment. La question se pose concrètement lorsque la SFSE est sollicitée pour émettre un avis ou souhaite prendre une position publique. Par ailleurs, rien n'interdit que des avis pesant les points d'accord et de désaccord mettent en valeur des appartenances multiples. On peut donc opter pour la transparence, sans censure : « dans le cadre de certains travaux de la SFSE les liens d'intérêt seront déclarés ».

L'article 1 du règlement intérieur est ainsi rédigé :

Les membres de la Société Française de Santé et Environnement sont, d'une manière générale, tenus de déclarer leur appartenance. Par appartenance, il faut entendre :

- les activités professionnelles
- les participations à des comités d'experts, conseils scientifiques et sociétés ou organismes de conseil.

Dans le cadre de certains travaux de la SFSE les liens d'intérêts seront déclarés.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus de rédiger une déclaration identifiant leurs liens directs et indirects avec les entreprises, les établissements et les diverses instances (commissions, comités d'experts, conseils scientifiques, conseils d'administration) auxquelles ils prennent part.

Discussion sur le dernier alinéa de l'article 3 : absence à 3 réunions successives du Conseil d'administration.

Tel qu'il est rédigé, l'article impose 2 conditions pour exclure un membre du Conseil d'administration : son absence à 3 réunions successives et le vote à la majorité des deux tiers. Afin de ne pas mettre les membres du Conseil d'administration en difficulté et de ne pas régler ces situations au cas par cas, il paraît préférable que 3 absences entraînent automatiquement l'exclusion du Conseil d'administration.

Le dernier alinéa de l'article 3 est donc ainsi rédigé :

L'absence à 3 réunions consécutives du Conseil d'administration entraîne l'exclusion du Conseil d'administration.

Moyennant ces modifications, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site Internet de la SFSE.

Journée scientifique 2009

Le Conseil d'administration de la SFSE a pris la décision d'organiser une journée scientifique le 14 décembre 2009 pour positionner la SFSE et afficher publiquement sa place sur les questions de santé et environnement. Le choix du thème de la journée s'est porté sur des questions d'intérêt général, ayant trait à la fois aux faits de société et aux positions épistémologiques.

Le titre retenu est « santé et environnement : faits, représentations et valeurs », l'idée étant de montrer que toutes ces approches ont vocation à être prises en compte par la SFSE.

Fin juin, le programme et la liste des intervenants sont en cours de finalisation, le lieu retenu pour la manifestation est l'amphi Buffon de l'université Paris-Diderot, site Paris Rive Gauche.

Les adhérents sont invités à envoyer à la SFSE des listes de personnes ou d'organismes auprès desquels il est intéressant de diffuser l'information.

L'organisation d'une journée 2009 appelle celle d'une autre journée en 2010. Il reste possible d'organiser en 2010 un congrès scientifique en bonne et due forme, pour peu qu'une commission de la SFSE prenne en charge dès maintenant cette organisation scientifique.

Le Bureau lance un appel à volontaires pour constituer une commission d'organisation d'un congrès scientifique santé et environnement fin 2010.

Mise en place des sections

La SFSE vit et existe à travers ses membres, qui doivent désormais définir sous quelle forme la société va travailler : l'objectif est de définir les besoins de connaissances, d'action, de formation ou d'autres formes d'intervention. C'est pour cette raison que le Conseil d'administration a souhaité organiser le travail scientifique de la société en sections thématiques. Quatre groupes de travail ont été proposés pour travailler à l'élaboration de sections thématiques au sein de la SFSE :

1. Méthodologie d'évaluation de risque sanitaire
2. Sociologie, Economie et Santé-Environnement : risque et société
3. Nouveaux risques et nouvelles pathologies
4. Expression du risque et communication

Les propositions des membres qui ont réagi aux sollicitations conduisent à un certain nombre de regroupements et de reformulations :

1. Méthodologie d'évaluation de risque sanitaire ; Approche par milieu (eau, air, sol)
2. Sociologie, Economie et Santé-Environnement : risque et société ; Ethique et santé-environnement
3. Nouveaux risques et nouvelles pathologies ; Climat et santé-environnement ; Cancer et santé-environnement
4. Expression du risque et communication ; Enseignement y compris formation des professionnels de santé

Les groupes de travail sont constitués de manière à permettre un brainstorming, l'objectif étant d'aboutir à un thème stabilisé, avec des orientations, des principes de fonctionnement et d'organisation. Ce travail doit être fait en gardant à l'esprit le cadre général et les objectifs de base de la SFSE : l'enjeu est de mener une réflexion collective sur la base de disciplines diverses.

Chaque groupe de travail comporte un modérateur et un rapporteur, chargé de présenter un compte rendu des débats du groupe de travail. Les éléments qui figurent ici sont le reflet du travail du groupe et constituent le point de départ des discussions ultérieures. Il ne s'agit pas de positions officielles de la SFSE.

Groupe 1 : méthodologie d'évaluation de risque sanitaire, approche par milieu (eau, air, sol)

Modérateur : Pierre-André Cabanes. Rapporteur : Christophe Rousselle

Le groupe a tout d'abord résolu la question de savoir s'il était intéressant d'envisager une section dédiée à l'approche par milieu, en concluant par la négative : il existe déjà des sociétés savantes utilisant ces approches, l'intérêt de la SFSE est au contraire de privilégier une approche globale, en profitant de la multidisciplinarité.

Un consensus s'est rapidement dégagé sur la nécessité de travailler les méthodologies d'évaluation du risque sanitaire, en tirant parti de ce que la SFSE rassemble à la fois des utilisateurs des évaluations de risque, des personnes qui les pratiquent et des scientifiques qui en définissent les méthodes. La confrontation de ces différents points de vue devrait permettre un perfectionnement méthodologique.

Une première série de réalisations est proposée :

- réaliser un inventaire des méthodes d'EVR
- identifier les divergences et les besoins communs à ces méthodes
- mettre au point des outils communs dont des bases de données partagées
- proposer un site dédié de partage des données qui apportent une plus value
- identifier les données les plus pertinentes pour refléter l'état des connaissances, les incertitudes et les difficultés.

La section pourrait également discuter de manière apaisée des questions de fond, par exemple sur un forum internet : effets à seuil ou sans seuil, manière d'aborder les données épidémiologiques, approches nouvelles, remise en question des acquis, qualité des données.

La question de la plus value et de la production de la section a été posée : plutôt que d'aboutir à un avis autorisé de la SFSE, l'enjeu est de refléter les différents points de vue des membres.

La section pourrait également organiser des ateliers sur des questions techniques, scientifiques, sociologiques ou éthiques, comme le risque acceptable.

Le nom retenu pour une telle section est « Méthodologie d'évaluation de risque sanitaire ».

Groupe 2 : Sociologie, Economie et Santé-Environnement : risque et société ; Ethique et santé-environnement

Modérateur et rapporteur : Alain Grimfeld

Le groupe s'est concentré sur la définition et la pertinence de sa tâche, sa raison d'exister, et la valeur ajoutée qu'il peut apporter. Trois préalables fondent sa réflexion :

- une telle section fait forcément référence au développement durable, dans son acception sociale, environnementale et économique
- les gestes d'origine anthropique ont un impact environnemental, en termes de psychologie sociale (étude d'une personne au sein d'un groupe), de sociologie et d'économie, mais il faut également tenir compte de la permanence de certaines

caractéristiques physiques de l'environnement. Il est finalement fait référence à la définition de la santé environnementale donnée par l'OMS : « la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

- la notion de progrès, telle que la définit le prix Nobel d'économie Amartya Sen, est centrale ; elle ne se limite pas au développement de la croissance économique, mais inclut aussi l'accession au bien être des populations concernées.

Partant de ces constats, il est possible de proposer des logiques d'amélioration, de prévention, d'anticipation et de confection d'outils dans 6 chapitres :

- la santé au travail dans le sens le plus générique du terme
- les liens entre santé, transport et urbanisme, notamment les rapports entre qualité des transports et qualité de vie des personnes transportées
- l'analyse bénéfico-risque en santé-environnement (par exemple pour les antennes de réémission)
- la santé et le changement climatique (qui interfère avec d'autres sections), en ce qu'il induit de modifications de comportement et de perception du risque
- entreprise et gestion du risque
- gestion du risque en termes de responsabilité sociale, en commençant une analyse enrichie par les différentes disciplines concernées avant de prétendre à une analyse globalisante.

Le groupe ne s'est pas défini de méthodes de travail mais entend élaborer une feuille de route et axer son travail sur la production d'outils et des écrits de positionnement.

Le titre proposé pour cette section est « santé et environnement : risque et société ».

Groupe 3 : Nouveaux risques et nouvelles pathologies ; Climat et santé-environnement ; Cancer et santé-environnement

Modérateur : Denis Bard. Rapporteur : Armelle George-Guitton

Le groupe a d'abord dressé, à partir d'un tour de table, une liste de « problèmes émergents » concernant l'environnement et la santé.

- Nanomatériaux et nanotechnologies, Particules ultra fines (PUF), pollution de l'air intérieur, augmentation du bruit, changement climatique, catastrophes naturelles ou non, allergies et notamment celles dues à l'ambrosie et à d'autres modifications de la flore, émergence de nouveaux agents infectieux, relations entre virus et cancers, perturbateurs endocriniens, environnement et maladies auto-immunes, agents physiques, rayonnements ionisants et non ionisants, mercure, résidus des médicaments, mélanges complexes, exposition aux faibles doses d'agents toxiques, inégalités sociales, vulnérabilité nouvelle de certains groupes.....

Cette liste, qui cite en désordre des facteurs de risques, des pathologies ou des dommages pour la santé, a fait l'objet de débats dont il ressort les grandes lignes suivantes :

1. Il importe de toujours garder à l'esprit que le but de la SFSE est de travailler sur l'impact pour la santé de l'homme des modifications de l'environnement. Les travaux doivent donc porter autant sur les facteurs de risque environnementaux que sur les risques suspectés ou avérés, autrement dit autant sur les causes que sur les conséquences.

2. La question du rôle de l'environnement dans les modifications épigénétiques (modification somatique qui se transmet d'une génération à l'autre sans passer par une modification du génome) constitue un sujet émergent sur lequel il importe de développer les travaux français.

Autour de cette question, on pourrait rassembler les thèmes suivants de la liste ci-dessus :

- perturbateurs endocriniens
- maladies auto-immunes
- résidus de médicaments
- mélanges complexes
- faibles doses.

Un consensus se dessine pour dire aussi qu'à côté des agents physiques, les modifications concernant les agents infectieux (virus, bactéries, parasites ...) sont préoccupantes. Les connaissances récentes concernant les liens entre virus et cancers mériteraient d'être approfondies.

3. L'émergence de nouveaux agents infectieux peut s'expliquer par les bouleversements des écosystèmes liés au réchauffement climatique. Ce thème est déjà largement débattu pour lui-même dans la communauté scientifique, mais une majorité du groupe est d'accord pour dire que les conséquences sur la santé humaine du réchauffement climatique sont assez peu explorées et mériteraient que la SFSE s'y intéresse.

Ces conséquences peuvent être directes comme l'a montré l'augmentation de la mortalité en période de canicule. Mais elles peuvent aussi être indirectes, plus insidieuses mais aussi dangereuses :

- L'accès à l'eau peut être menacé avec toutes les conséquences qui en découlent (mauvaise hygiène et maladies infectieuses, sécheresse et pénurie alimentaire...)
- La modification de la flore peut modifier la morbidité humaine (exemple Ambroisie)
- La modification de la faune peut menacer des ressources naturelles indispensables (interrogation sur les abeilles...)
- Les populations peuvent être obligées de se déplacer avec les pathologies inhérentes à l'émigration ;
- Les groupes les plus démunis sont les plus vulnérables, ce fait accroissant les inégalités de santé.

Les thèmes évoqués en 2 et 3 pourraient constituer des sujets de colloques scientifiques de la SFSE, et/ou la base de groupes de travail pour mener des recherches approfondies au long cours. Les résultats de ces activités permettraient d'alerter les pouvoirs publics afin que des moyens supplémentaires soient alloués à la recherche, et que les mesures de politiques sanitaires soient prises à temps.

Tant pour l'organisation de colloques que pour la constitution et l'animation de groupes de travail, il conviendra de s'adjoindre des scientifiques dans des disciplines non encore représentées à la SFSE comme l'écologie végétale, l'écologie animale etc.

Le titre proposé pour cette section est « Nouveaux risques et nouvelles pathologies ».

Groupe 4 : Expression du risque et communication ; Enseignement y compris formation des professionnels de santé

Modérateur : Georges Salines. Rapporteur : Kamera Vesic.

Le terme communication aborde les questions de court terme, tandis qu'éducation fait référence au travail de fond. Le terme d'expression du risque n'a pas été retenu dans le titre de la section : ni les experts, ni les professionnels n'ont considéré qu'ils avaient vocation à traiter la question.

En préalable, le groupe n'entend pas gérer la communication propre de la SFSE, qui relève plutôt d'une commission que d'une section.

Le travail s'est organisé autour de 5 remarques :

1. Quel doit être le rôle de la section ? Doit-elle faire le lien entre l'existant et le public, ou bien proposer ses propres productions ? Pour commencer à travailler, le groupe aimerait disposer d'un trombinoscope, et élargir son recrutement à des sociologues.
2. Il existe un réel problème de compréhension et un déficit d'explications dans le domaine de la santé environnement : ce sont des sujets nouveaux, des domaines incertains, les messages qui circulent sont contradictoires et parfois démagogiques, ils accentuent la crise de l'expertise et le manque de confiance. Un premier objectif serait donc de restaurer la confiance, de manière à ce que le public, quel qu'il soit, puisse se dire que la matière est fiable, le second étant de travailler à la clarification et à la vulgarisation.
3. Il faudrait définir des cibles, en identifiant bien les parties prenantes et les actions nécessaires en leur direction : les professions de santé demandent un gros travail de formation initiale et continue ; le monde associatif énorme et très actif auprès du grand public, peut être un relais pour la SFSE ; le monde étudiant, très impliqué, peut également constituer un relais.
4. Il serait intéressant de réaliser un glossaire des termes utilisés, à plusieurs niveaux, du plus précis à un niveau de vulgarisation pour certaines populations. Cela implique de savoir si cela peut être fait en direct ou s'il faut le faire faire, et avec quels moyens, organisation, budget.
5. Un état des lieux des pratiques, la veille sur l'existant, les différentes communications pratiquées auprès des différents publics permettraient de travailler le positionnement de la SFSE.

Le groupe a conclu sur la communication qui sera organisée autour de la journée du 14 décembre, s'interrogeant sur les cibles de la journée, les relais d'information et l'objectif.

Le nom retenu pour la section est « communication et éducation au risque en santé environnementale ».

La discussion est ensuite centrée sur les objectifs de la journée du 14 décembre 2009 et le positionnement qui a été choisi.

Le trésorier, Joseph Kleinpeter, précise que ce premier colloque n'a pas pour objet la communication auprès du grand public : ce colloque reste un colloque scientifique de positionnement, il est accessible aux journalistes scientifiques. La trame du colloque part de faits scientifiques d'impact de l'environnement sur la santé pour peu à peu montrer en quoi cela interroge bon nombre d'activités humaines et jusqu'aux valeurs qui les sous-tendent. Le positionnement que cherche à trouver la SFSE se fait par rapport aux autres sociétés savantes de son environnement, aux institutions de son entourage, aux professionnels de la santé et de l'environnement. Rien n'interdit qu'à terme d'autres colloques plus ouverts soient organisés, c'est d'autant plus souhaitable que la démarche de la SFSE est d'établir le dialogue entre le chercheur et le citoyen.

La séance est levée à 18h.